

Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour chaque professeur de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière.

Chaque rendez-vous de carrière est assuré par deux évaluateurs : un IA-IPR et le chef d'établissement (ou son adjoint).

Le cadre général en est décrit ici :

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Quelques questions fréquemment posées :

Comment la date est-elle choisie ?

En accord avec le chef d'établissement, l'IA-IPR fixe une date pour l'observation de classe et pour l'entretien (en général le même jour), tandis que le chef d'établissement (ou son adjoint) fait de même pour l'entretien.

Comment le professeur est-il averti ?

Sitôt ces informations enregistrées 15 jours ou plus avant la date dans l'application SIRHEN dédiée, le professeur est informé via son espace i-prof et via sa boîte académique. Il reçoit également un lien vers [le guide du rendez-vous de carrière](#).

Quels documents le professeur doit-il communiquer à l'un ou l'autre des deux évaluateurs ?

- Aucun document n'est obligatoire.
- Le professeur peut :
 - compléter et remettre en amont ou pendant le rendez-vous de carrière le document de référence pour alimenter l'entretien,
 - remettre son Curriculum vitae issu de son dossier i-prof,
 - remettre tout autre document pédagogique qu'il jugera utile pour présenter son travail au sens large.

Comment l'observation de séance se déroule-t-elle ?

- Elle se déroule comme une observation "traditionnelle",
- le chef d'établissement (ou son adjoint) peut assister à la séance s'il le souhaite,
- l'IA-IPR pourra être amené à circuler dans les rangs de la classe et éventuellement recueillir auprès des élèves des documents qui pourront l'aider à répondre aux questions qu'il se pose et qu'il pourra poser au professeur (énoncés d'évaluations, traces écrites, travaux d'élèves...).

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

D'une durée d'environ 1 heure, l'entretien permet d'échanger sur les différents items contenus dans *le document de référence de l'entretien*.

Il s'agit donc d'un entretien portant sur la construction de la posture d'enseignant et son évolution depuis le début de carrière ou le dernier rendez-vous de carrière. Il s'ouvre également sur la poursuite du développement professionnel de l'enseignant.

En particulier, les évaluateurs ont pour objectifs d'identifier le niveau de développement des compétences et leur place dans la professionnalité développée par le professeur.

Quelles sont les compétences évaluées par les IA-IPR ?

Les compétences évaluées reprennent l'esprit et parfois la lettre du référentiel des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier qui est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Compétences évaluées par l'IA-IPR seul :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique,
- utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves,
- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves,
- organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation,
- évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Compétences évaluées par l'IA-IPR ET le chef d'établissement (ou son adjoint)

- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation,
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les autres compétences sont dévolues au chef d'établissement (ou son adjoint)

Il est important ici de rappeler que cet entretien s'inscrit dans une démarche globale de développement professionnel et n'a pas pour unique objet la séance observée ; cependant, celle-ci peut

servir d'appui à identifier des descripteurs du développement des compétences.

Quelle suite est donnée au rendez-vous de carrière ?

- Les deux évaluateurs évaluent les différents items en concertation,
- Le professeur est informé durant le troisième trimestre de ces évaluations,
- La première phase de dialogue est informelle et se déroule entre le professeur et ses évaluateurs qu'il peut contacter afin de faire part de ses réflexions et de ses interrogations,
- La seconde phase s'inscrit dans un protocole clairement identifié, dès réception de l'appréciation finale par l'autorité compétente (recteur, ministre).

Comment peut-on se préparer au rendez-vous de carrière ?

Travail en regard du référentiel

Il est indispensable que le professeur identifie les compétences évaluées et plus généralement celles figurant dans le référentiel de compétences précité ainsi que la place qu'il leur donne dans sa construction professionnelle. En conséquence, il doit interroger par un regard réflexif avisé ses pratiques et leurs évolutions.

Le rendez-vous de carrière ne s'appuie pas uniquement sur la visite, mais interroge l'ensemble de la posture de l'enseignant et son évolution.

Le dossier i-prof

Trop souvent oublié, le dossier i-prof a pour objectif de dresser une vue élargie de la carrière de chaque enseignant, et à ce titre peut tout à fait trouver sa place au sein du rendez-vous de carrière.

Si la plupart des formations auxquelles l'enseignant a participé y sont automatiquement renseignées, il faut être vigilant car certaines peuvent ne pas y figurer et il est possible de les rajouter.

Plus généralement, ne pas hésiter à porter dans les rubriques ad-hoc les renseignements qui peuvent avoir un impact sur la construction de votre parcours professionnel. On peut ainsi citer les congés de longue durée : santé, maternité, congés formations (y compris débouchant sur un échec au concours), les formations et expériences à l'étranger...

Ne pas oublier non plus de citer les expériences professionnelles "périphériques" qui participent indirectement de votre carrière : charges de fonction, tutorat...

Enfin, certaines expériences pouvant paraître éloignées du professorat ont toute leur place dans le dossier i-prof (secteur associatif, sportif, culturel, etc.).

N'hésitez pas à contacter l'IA-IPR qui assurera votre rendez-vous de carrière.

Bien cordialement

Les IA-IPR de mathématiques